

**16 Oyem-Bitam**

**Oyem/Fonds d'initiative départementale (Fid)  
Le gouverneur précise les attentes du chef de l'Etat**



Photo : PME  
Jean Gustave Meviane m'Obiang, entouré du maire Vincent Essono Mengué et du président du Conseil départemental du Woleu, Minko mi Ondo (d).



Photo : PME  
Les autorités locales, les responsables des forces de sécurité et de défense...



Photo : PME  
... ainsi que les responsables administratifs étaient présents à la réunion.

**PME**  
Oyem/Gabon

LE gouverneur de la province du Woleu-Ntem, Jean Gustave Meviane m'Obiang, a convié, le vendredi 27 avril dernier, préfets, sous-préfets, membres des conseils municipaux, présidents des conseils départementaux, responsables des forces de défense et de sécurité ainsi que leurs adjoints, à une réunion d'information sur le Fonds d'initiative départementale (Fid). Il s'agit d'une

enveloppe dont la mise en place a été décidée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, lors de son discours à la Nation du 31 décembre 2017. Un projet dont l'effectivité est imminente, car « les fonds y relatifs sont déjà disponibles dans un compte ouvert dans les livres de la Caisse de dépôts et de consignations, à Libreville », a confirmé le gouverneur. Il s'agit, au total, d'une somme de 48 milliards de francs destinés à financer les projets porteurs de développement dans les 48 départe-

ments que compte le Gabon. La rencontre, dans la salle de réunions de la mairie d'Oyem, visait donc à édifier ceux qui auront la lourde charge de traduire en acte, ce projet-phare du chef de l'Etat, sous l'œil bienveillant des gouverneurs des provinces en tant que principaux ordonnateurs des crédits affectés aux départements de leurs circonscriptions administratives. Selon Jean Gustave Meviane m'Obiang, le Fid est une dotation qui sera inscrite dans la Loi de finances pour la réali-

sation des projets de développement des collectivités locales. La dotation, a-t-il, ajouté, est inscrite à compter de cette année, pour une période de cinq ans, sous forme d'essai. L'autorité provinciale a précisé que cette manne ne vient pas se substituer aux fonds de roulement dégagés par l'Etat, en faveur des collectivités locales. Dans la vision du président de la République, le Fid sera injecté dans "tout projet d'investissement local créateur de richesses et axé sur les activités

génératrices de croissance et d'emplois". Ces projets seront mis en place dans « les villages, regroupements de villages, cantons et quartiers. Ils sont portés par les chefs de cantons et de quartiers, les sous-préfets, les présidents des conseils départementaux et les maires dans le cadre des comités locaux de sélection. » Le gouverneur a, par conséquent, demandé aux responsables locaux de sélection, d'apporter à la prochaine réunion, le Plan de développement local (PDL) de leurs

localités respectives. Pour ceux qui n'en ont pas, il a été prié sa mise en place urgente, en vue du dégageant immédiat des fonds pour des projets retenus. Les projets prioritaires doivent porter, conformément à la vision du chef de l'Etat, sur les infrastructures locales, les équipements sociaux collectifs, techniques ou marchands, les aménagements, l'environnement, le tourisme, les services sociaux de base et la production à fort impact économique, social et culturel.

**Bitam/Installation d'un nouveau chef de quartier...**

**"Centre-ville" désormais sous l'administration effective de Jeannine Ango**

**SSB**  
Bitam/Gabon

LE maire de Bitam, Jean-Pierre Obiang Zué Beyeme, a confirmé dernièrement Jeannine Ango dans ses fonctions de chef du quartier "Centre-ville". Une responsabilité qu'elle assumait depuis plus d'un an déjà, en qualité d'intérimaire, à la suite de l'invalidité, puis du décès du titulaire et doyen, David Minko mi Zué. Selon le président du conseil municipal, cette confirmation n'est que la résultante d'une bonne conduite, d'une bonne moralité et d'une loyauté irréprochables dont a fait preuve cette femme tout au long de sa



Photo : SSB/L'Union  
Jeannine Ango installée dans ses fonctions par le maire Jean-Pierre Obiang Zué Beyeme...

période d'intérimaire. Des qualités et un dynamisme qui constituent, pour Jean-Pierre

Obiang Zué Beyeme, des critères essentiels au choix des hommes et des femmes appelés



Photo : SSB/L'Union  
... sous le regard d'autres auxiliaires de commandement et de la population.

à servir l'administration et non les hommes. Jeannine Ango a été confirmée

et investie officiellement dans ses fonctions, en présence de nombreux collègues et de

quelques administrés. Le maire a demandé à ces derniers de reconnaître en la promue la qualité de nouvelle cheffe du quartier Centre-ville, précisant qu'il lui appartenait, désormais, de se mettre résolument au travail, afin de répondre aux différents cas qui lui seront soumis. La main sur le cœur, la nouvelle auxiliaire de commandement a remercié tous ceux qui de près ou de loin ont porté leur choix sur sa modeste personne. Elle a, par ailleurs, déclaré que sa chefferie est celle de tout le monde, refusant ainsi d'être une sorte de chasse-gardée de qui que ce soit ou d'avoir une quelconque coloration politique, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

**... et transport urbain**

**Les vignettes des taxis disponibles**

**SSB**  
Bitam/Gabon

L'ÉDILE de la commune de Bitam, Jean-Pierre Obiang Zué Beyeme, vient de procéder à l'opération de pose des numéros sur les taxis et véhicules à usage de transport de marchandises (TM), en présence des usagers et autres agents de la mairie. La matérialisation de cette action entre dans le droit fil des objectifs que l'équipe municipale s'est fixés, afin d'optimiser les recettes et répondre aux orientations données par la tutelle en matière de bonne gouvernance de la chose publique. C'est pourquoi, en lançant offi-



Photo : SSB  
Le maire Jean-Pierre Obiang Zué posant un numéro sur la portière d'un taxi.

ciellement cette opération, le maire a demandé à tous les acteurs opérant dans le secteur du

transport, de se conformer à la règle, du moins pour ceux qui tardent encore à le faire. Le 15



Photo : SSB  
Les propriétaires des taxis ont, jusqu'au 15 mai, pour régulariser leur situation auprès de l'Hôtel de ville.

mai prochain ayant été retenu comme la date-butoir de régularisation de leur situation.

Faute de quoi, a prévenu le conseil municipal, ils seront interpellés, conformément à la loi

et aux textes en vigueur. De source municipale, une centaine de taxis en activité sont enregistrés dans la commune de Bitam. Mais la plupart d'entre eux useraient habituellement d'artifices pour exercer de façon illégale, en jouant les prolongations. En outre, certains conducteurs, de nationalité étrangère, ne seraient pas en règle avec les services de l'Immigration. D'où leur hésitation à se présenter devant les autorités. Mais le maire Jean-Pierre Obiang Zué Beyeme, qui les considère comme des partenaires à son institution, les invite instamment à respecter la réglementation en vigueur au Gabon, leur pays d'accueil.